

ACCREDITATION "PRESSE"

Règlement

1. Tout détenteur d'une accréditation presse FIA ou FFSA a droit à une accréditation sur simple renvoi de cette demande
2. Toute autre demande devra être accompagnée d'une lettre justificative de la part de la rédaction en chef ou de la direction du média (tamponnée par celle-ci)
3. Les journalistes "free-lance" devront prouver qu'ils travaillent véritablement dans le cadre de cette compétition (coupures de presses ou justificatifs).
4. La signature de ce formulaire n'implique que le requérant est bénéficiaire d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance accidents couvrant son activité durant le 20^{ème} Rallye de Matour. De ce fait, il décharge de toute responsabilité les organisateurs de la manifestation.
5. L'organisateur se réserve le droit de refuser une accréditation sans en donner la raison. Les demandes parvenues après le 15 juillet 2014 ne seront pas prises en considération
6. Les accréditations seront à retirer au bureau de rallyes puissance 5 Maison des associations à Matour de 9h à 11h le samedi 26 juillet 2014.
7. Ces conditions font partie intégrante de la demande d'accréditation. Toute demande incomplète ou non signée ne sera pas prise en considération.
8. Le port de la chasuble siglée "MEDIA" et du badge "PRESSE" de l'épreuve sont obligatoires pour pouvoir accéder à certaines zones interdites au public, notamment dans les épreuves spéciales. Les commissaires auront des consignes très strictes à ce sujet. Toute personne ne portant pas cette chasuble de manière bien visible se verra expulser hors des zones mentionnées. Tout demandeur d'accréditation devra obligatoirement présenter sa chasuble " MEDIA " lorsqu'il viendra retirer son badge.
9. L'organisateur demande au titulaire de l'accréditation presse de lui faire parvenir après l'épreuve les articles, les photos ou les films produits lors du Rallye, sur des DVD indiquant

votre crédit, coordonnées mail et/ou téléphonique et le nom de l'épreuve. Ces photos ne seront utilisées qu'à des fins d'archivage. Tout autre utilisation sera soumise à l'accord de l'auteur des images, éventuellement à celle du propriétaire des dites images.

Demande d'accréditation "PRESSE"

Pour le 20ème Rallye de Matour

(À nous faire parvenir avant le **15 juillet 2014**)

Je soussigné,

Nom :

Prénom :

Nom du média :

N° inscription au registre du commerce :

N° Siret :

Demande à Rallyes Puissance 5 organisateur de l'épreuve intitulée 20^{ème} Rallye Régional de Matour les 26 et 27 juillet 2014 représenté par son responsable presse Mr Chantier Pascal, , de me fournir une accréditation presse.

Je déclare :

- avoir pris connaissance de la réglementation ci-dessus.
- que ma demande est conforme à cette réglementation.
- que je m'engage à respecter cette réglementation.

Date, Signature & Cachet Commercial

**Document à nous retourner par email exclusivement avant le 15 juillet 2014 dernier délai.
A Mr Pascal Chantier responsable presse communication <pascal.chantier@yahoo.fr>;**